



Quand puis je quitter le domicile

Par niwel, le 15/11/2009 à 15:08

Bonjour,

Mon mari et moi allons divorcer (rdv fixé le 23/11 chez l'avocate)

Actuellement je vis dans la maison (lui travaille sur Paris et ne redescend que 2 jours/semaine environ). Nous allons résilier notre bail cette semaine. Le préavis est de 3 mois. Je souhaite entamer mes recherches d'appartement afin de déménager après les vacances de Noël et scolariser mon fils.

Sous quel délai environ serais-je autorisée à quitter le domicile conjugal? D'autre part si je trouve un logement qui me convient avant cette autorisation et que je signe un bail, mon époux peut-il se retourner contre moi en disant que j'ai abandonné le domicile conjugal?

Autre question. Mon époux se sert sur notre compte joint et joue au poker et casino en ligne. Il m'a fait un découvert de 1700€ sur le compte. Quels sont mes recours?

Merci de votre aide

Bien cordialement